

Déclaration préalable de mobilité internationale (DPMI)

À renvoyer à sri@univ-tln.fr

Cette demande préalable sert à enregistrer les souhaits de mobilité et flux possibles. La DPMI est obligatoire pour tout départ à l'étranger. En parallèle, le dossier administratif doit être réalisé auprès de la composante, du laboratoire, du SRI et des partenaires.

Tout changement dans les destinations / la durée devra faire l'objet d'une déclaration supplémentaire.

NOM : N° Etudiant (le cas échéant) :
 Prénom : Email :
 Date de naissance : Numéro de téléphone :

<p>Étudiant(e)/Doctorant(e)</p> <p>Formation actuelle (Composante, diplôme et niveau ou ED) :</p> <p>Choix de destination (Pays + Nom de l'Université/Entreprise/Organisation/Laboratoire) 3 vœux possibles en programme d'études, uniquement pour les étudiants non doctorants</p> <p>1^{er} vœu : 2^{ème} vœu : 3^{ème} vœu :</p> <p>Durée :</p> <p>Dates de début et de fin prévues :</p>

<p align="center">Étudiant(e)/doctorant(e)</p> <p>NOM / Prénom :</p> <p>Date : Signature :</p>	<p align="center">Responsable pédagogique / Enseignant référent / Directeur de composante / Directeur de thèse</p> <p>NOM / Prénom :</p> <p>A pris connaissance</p> <p>Date : Signature :</p>
---	---